



Ecole Sainte-Anne de Kigali



Politique linguistique

Programme Primaire

1. Cadre institutionnel

Vision

Par la quête de l'excellence humaine, nous avons l'ambition de former des citoyens et des citoyennes du monde et, plus spécifiquement, des membres actifs et coopératifs dans les pays de la région des Grands Lacs, en vue de faire de cette région une terre de réconciliation, une maison commune de bien-être dans laquelle les familles, les sociétés urbaines, rurales, industrielles et agraires, ainsi que les États, vivent en harmonie et dans la paix.

Mission

L'ESAK est un établissement scolaire qui propose une éducation ouverte à tous dans le respect des convictions de chacun. Elle a donc pour ambition de/d' :

- Accueillir des enfants et des jeunes de tous milieux et de toutes origines, porteurs des diverses identités culturelles de la région, pour leur faire vivre ensemble leur scolarité ;
- Proposer un parcours d'épanouissement et d'apprentissage de compétences humaines et académiques, en s'adressant aux 3 "C" - corps/cerveau/cœur - de 3 ans à 18 ans.
- Offrir à toutes et tous une formation intégrale, c'est-à-dire intellectuelle, culturelle, artistique, technique et sportive ;
- Animer l'école comme un "lieu de vie" dans lequel chaque enfant et adulte se sent accueilli, reconnu et valorisé. **(tous les enfants ainsi que les adultes se sentent accueillis, reconnus et valorisés)**

Nos Valeurs

Dignité : car tous nos enfants, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent possèdent un droit inaliénable à prendre le temps de grandir.

Compassion : car toute existence, tout parcours de vie est traversé par des échecs et des



Ecole Sainte-Anne de Kigali



souffrances qui exigent que nous nous soutenions et soignons les uns les autres.

Harmonie : car les hommes et les femmes sont créés pour le bonheur et la joie. Or, l'harmonie n'est rien d'autre que ce climat relationnel et communautaire qui permet à chacune et chacun, avec et dans ses différences, d'accéder à la joie avec et par les autres.

Humilité : car nous devons toutes et tous reconnaître que ce que nous sommes aujourd'hui, nous le devons essentiellement aux autres qui nous précèdent (l'Histoire), qui nous entourent (nos parents et nos familles) ... et aussi reconnaître ce que nous devons donner pour ceux qui sont autour de nous et ceux qui nous suivront.

Intégrité : car la droiture de la pensée (le "Vrai"), celle des actes (le "Bien") et des propos (le "Bon") sont indispensables pour vivre "en vérité" les uns avec les autres.

UBUNTU "Je suis parce que nous sommes"

Les 3 règles fondamentales d'UBUNTU

1° Le respect de notre environnement.

Comme la nature, l'école, notre lieu de vie, nous est donnée.
Chacun est tenu de la respecter et d'en prendre soin.

2° Le respect de la relation.

Pour déployer notre commune humanité,
Je veille sur..., Je prends soin de moi, des autres, de nous, du vivant et de la vie en général.

3° Le respect de l'erreur.

L'erreur est non seulement admise mais aussi reconnue et célébrée.
Lorsque l'on apprend - cela se produit durant toute la vie - se tromper est nécessaire, inévitable et normal. Apprendre de l'erreur nous permet de grandir et progresser.

1. PROFIL LINGUISTIQUE

À l'ESAK, la langue d'enseignement est le français, complétée par l'enseignement de l'anglais comme deuxième langue dès le premier niveau primaire. Bien que nos élèves ne parlent pas ces langues comme langue maternelle, beaucoup d'entre eux



Ecole Sainte-Anne de Kigali



évoluent dans des environnements multilingues et parlent une ou plusieurs langues à la maison. Cette diversité linguistique enrichit notre communauté scolaire et rend l'apprentissage des langues particulièrement important dans notre programme d'études. Il est donc essentiel de reconnaître et valoriser le multilinguisme comme un fait, un droit et une ressource pour l'apprentissage au sein de l'établissement.

Avec la référence à *Norme A.7 "L'établissement accorde une grande importance à l'apprentissage des langues, y compris la langue maternelle, la langue du pays où se situe l'établissement et d'autres langues"*, la politique linguistique de l'ESAK est définie avec l'ensemble de la communauté scolaire.

Lors de la procédure d'admission, l'école recueille des informations générales sur le profil linguistique des élèves qui souhaitent rejoindre l'établissement, sans toutefois procéder à une évaluation formelle. Les parents sont ensuite conseillés de manière appropriée.

En tant que langue d'enseignement à l'ESAK, le français est utilisé pour toutes les publications officielles et les réunions destinées aux parents. Lorsque les enseignants ou d'autres membres du personnel sont en mesure de communiquer avec les parents dans une autre langue, ils sont encouragés à le faire mais il n'est pas possible pour ESAK de prendre des dispositions spéciales pour d'autres langues sur une base régulière.

1.1. Le français - la langue d'enseignement

Les élèves de l'ESAK bénéficient d'une éducation enrichie par l'immersion linguistique, dans laquelle le français est la principale langue d'enseignement et l'une des langues d'interaction sociale. Dans le programme primaire, toutes les matières (autres que les cours d'Anglais) sont enseignées en français, L'anglais, est prévu à partir de la première année primaire. Le français étant la langue commune de la communauté scolaire, nous encourageons son utilisation dans les interactions impliquant de grands groupes d'élèves ou de parents, afin de favoriser la compréhension mutuelle.

Ecole Sainte-Anne de Kigali



Dans le cadre du processus d'apprentissage, les élèves sont également encouragés à utiliser leur langue maternelle, notamment dans le cadre de la sociabilité, du travail en petits groupes ou de la recherche, des discussions et des réflexions lorsque cela est nécessaire, sinon la plupart des interactions en classe se font principalement en français (langue d'enseignement). Cela leur permet de mieux comprendre les concepts et d'approfondir leur réflexion. L'utilisation du français reste essentielle pour communiquer leurs idées à la communauté au sens large, mais le multilinguisme est valorisé comme un atout pour l'apprentissage. Les enseignants et les autres membres de la communauté scolaire soutiennent les élèves dans le choix réfléchi de la langue la plus appropriée à la tâche et au contexte d'apprentissage, sans aucune restriction à l'utilisation de la langue maternelle.

L'objectif linguistique du programme est de permettre aux élèves d'atteindre un haut niveau de compétence en français dans les domaines cognitifs et académiques. Un soutien en français langue étrangère (FLE) est apporté aux élèves qui en ont besoin.

Comme IB le stipule dans le document Normes (2014), sous, Norme B2.5 “Les environnements d’apprentissage physiques et en ligne, les installations, les ressources et le matériel spécialisé soutiennent la mise en œuvre du programme”, pour faciliter le développement de la langue, l'ESAK utilise une gamme de ressources physiques et virtuelles, y compris l'utilisation de dispositifs TIC.

Il s'agit notamment d'un ensemble de livres en français disponibles à la bibliothèque, de plates-formes d'apprentissage en ligne, de logiciels éducatifs interactifs, d'applications d'apprentissage des langues et d'activités pratiques et interactives en classe. Ces ressources variées et l'utilisation des TIC favorisent un environnement d'apprentissage dynamique et inclusif, promouvant le développement linguistique optimal de chaque élève à l'ESAK.

Le programme de recherche fournit un contexte réel et significatif pour que les apprenants développent et utilisent la langue française. Dans la mesure du possible, la langue est enseignée dans le contexte pertinent des thèmes transdisciplinaires. Les

Ecole Sainte-Anne de Kigali



cours de kinyarwanda offrent également des occasions d'enrichir les compétences linguistiques des élèves. L'implication des membres de la communauté scolaire — tels que les élèves, les enseignants, le personnel administratif et les parents — contribuera à renforcer le processus et à favoriser son appropriation et sa mise en œuvre.

1.2. Acquisition de la langue française

Afin de répondre au besoin décrit dans la Norme A.5 — « L'établissement encourage l'action responsable au sein de la communauté scolaire et au-delà » — l'ESAK s'efforce de créer un environnement favorable, inclusif et sécurisant où chaque élève peut développer ses compétences en français. Les enseignants, en tant qu'acteurs clés de cette communauté, adaptent leur enseignement pour répondre aux divers besoins linguistiques des élèves. À l'école primaire, un soutien ciblé est proposé aux élèves débutants dans l'apprentissage du français comme langue étrangère

1.3. L'anglais - La deuxième langue de l'école

Conformément à la norme A.7.a de l'IB « *L'établissement prend des dispositions pour que les élèves apprennent une langue en plus de la langue d'enseignement, au moins à partir de l'âge de sept ans* », Notre objectif est que chaque élève développe des compétences solides dans au moins deux langues *à partir de l'âge de sept ans*. Tous les élèves apprennent le français et l'anglais, mais leur niveau de maîtrise peut varier en fonction de leur expérience, de leur parcours scolaire et de leur implication.

Certains élèves acquièrent une compétence fonctionnelle dans leur seconde langue, tandis que d'autres deviennent véritablement bilingues. Nous reconnaissons que l'apprentissage linguistique est un processus continu : chaque élève progresse à son propre rythme, avec le soutien de la communauté éducative.



Ecole Sainte-Anne de Kigali



1.4. Langue maternelle/du pays d'accueil - Kinyarwanda

Des recherches en linguistique appliquée, notamment celles menées par Cummins (2000) et Collier & Thomas (2002), ont largement démontré que le développement de la langue maternelle soutient directement l'acquisition d'une langue supplémentaire, ainsi que la réussite scolaire globale. Ainsi, tous les élèves devraient avoir la possibilité de développer leur langue maternelle, tant en compréhension et expression orales et écrites qu'en apprentissage cognitif et conceptuel. Les élèves sont encouragés à utiliser leur langue maternelle, lorsque cela est possible, pour soutenir leur apprentissage dans les différentes matières. Des occasions régulières sont offertes pour favoriser le développement de la langue maternelle.

Conformément à la norme A.7.b de l'IB *"L'établissement soutient l'apprentissage de la langue maternelle et de la langue du pays dans lequel il se situe."*

Par ailleurs, tous les élèves, quelle que soit leur langue d'origine, bénéficient de l'apprentissage du kinyarwanda, langue nationale du pays d'accueil. Cet apprentissage renforce leur intégration sociale et culturelle, améliore leur expérience quotidienne au sein de la communauté locale et contribue à développer leur sens de la citoyenneté mondiale et leur conscience internationale.

2. OBJECTIF DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Cette politique linguistique est un document de travail élaboré par le personnel enseignant et l'administration, en conformité avec les principes et pratiques du programme de l'IB. Elle expose les objectifs linguistiques et académiques de l'ESAK,

Ecole Sainte-Anne de Kigali



ainsi que les moyens mis en œuvre pour accompagner les élèves dans l'atteinte de ces objectifs.

Elle vise à offrir une vision claire et des principes directeurs pour l'enseignement et l'apprentissage des langues à l'ESAK. L'enseignement des langues est intégré dans l'ensemble du programme scolaire, à travers des contextes authentiques, dans un environnement culturellement riche et inclusif.

Notre politique reflète un engagement collectif de l'équipe éducative et de la communauté scolaire. Elle soutient la mission de l'école en favorisant une approche respectueuse et ouverte à la diversité linguistique.

Nous cherchons à encourager l'appréciation de la richesse et de la diversité linguistiques. La langue ne se limite pas à un outil de développement cognitif ; elle joue aussi un rôle essentiel dans la construction de l'identité, le développement de la pensée, et l'expression de soi.

Nous reconnaissons les avantages du multilinguisme et l'importance du maintien de la langue maternelle. L'apprentissage de plusieurs langues enrichit le parcours personnel et contribue à une meilleure compréhension interculturelle et internationale.

Comme la langue, de par sa nature même, est intégrée dans tous les domaines du programme scolaire, chaque enseignant de l'école est considéré comme un professeur de langue.

À l'ESAK, nous visons à développer chez les élèves la capacité de penser et de s'exprimer avec précision, clarté, confiance et imagination dans au moins deux langues. Le développement linguistique dans plus d'une langue enrichit la croissance personnelle, offre des avantages cognitifs et est essentiel au développement de l'esprit international. Nous nous efforçons d'intégrer l'héritage culturel et linguistique des élèves dans l'ensemble du programme scolaire.



3. VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES LINGUISTIQUES

3.1. Pédagogie

A l'ESAK, nous reconnaissons que tous les enseignants sont également des professeurs de langues qui ont la responsabilité de faciliter l'acquisition de la langue et de promouvoir les compétences de communication dans le cadre de leur niveau scolaire et de leurs cours.

3.2. Evaluation

Bien que l'acquisition d'une langue suive des étapes qui s'imbriquent les unes dans les autres, le rythme d'apprentissage varie considérablement d'un élève à l'autre. Par conséquent, les professeurs de langues évaluent toutes les compétences linguistiques (lecture, écriture, écoute, usage et expression orale), en différenciant régulièrement les activités par un soutien à l'apprentissage ou une extension, selon les besoins. Les évaluations formatives et sommatives en classe fournissent des informations sur le développement linguistique. Les professeurs de langues veillent à une correction juste et cohérente du travail des élèves afin d'assurer une application rigoureuse des critères d'évaluation.

Les tests standardisés et les examens externes fournissent également des informations sur les niveaux d'acquisition des langues.

3.3. Développement professionnel

Comme tous les enseignants sont censés être des professeurs de langues, l'école s'engage à fournir un développement professionnel intégré pour l'enseignement du programme.

4. Mise à jour



Ecole Sainte-Anne de Kigali



En accord avec la norme B1 5.a “L’établissement a mis au point et applique une politique linguistique en accord avec les attentes de l’IB.”, l’ESAK examinera les besoins linguistiques des élèves sur une base annuelle pour une mise à jour adaptée aux besoins des apprenants.

Références

1. Normes de mise en œuvre des Programmes et Applications Concrètes, IB, 2014.
2. Le Programme Primaire: Un Modèle d’Apprentissage Transdisciplinaire, IB, 2010.
3. L’Apprentissage et l’Enseignement, IB, 2018.
4. Pour faire une Réalité du Programme Primaire: Cadre Pédagogique pour l’Education Internationale de l’Enseignement Primaire, IB, 2009.
5. Le Projet Éducatif et Pédagogique, ESAK, 2023.